

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 13 janvier 2023

« Cités Fertiles » : un premier appel à manifestation d'intérêt pour développer l'agriculture urbaine dans l'Eurométropole de Strasbourg

Lauréat en 2021 de l'appel à projet national « Quartiers Fertiles » de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) grâce à son projet « Cités fertiles », l'Eurométropole, en lien avec la Ville de Strasbourg lance ce 13 janvier un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour développer l'agriculture urbaine sur le territoire.

Le projet "Cités Fertiles" vise à accompagner des porteurs de projet à travers :

- la mobilisation par les acteurs publics de terrains adaptés à la culture nourricière ;
- un accompagnement dans le montage et le développement de leur projet ;
- la mobilisation des soutiens financiers de l'ANRU.

Concernant trois quartiers de Strasbourg, la Cité de l'III, l'Elsau et le Neuhof, cet AMI vise à accélérer le développement de l'agriculture de proximité sur trois premiers terrains pour lesquels la faisabilité de projets d'agriculture urbaine a été confirmée.

L'AMI est ouvert à tout porteur de projet ou groupement d'acteurs, quel que soit le statut juridique des structures afin de faire émerger de nouveaux modèles d'agriculture urbaine. Si les candidats souhaitent se positionner sur plusieurs terrains, une candidature distincte par site devra être déposée. Les projets présentés doivent être à visée productive, basés sur des techniques agroécologiques, avec un volet fort de pédagogie et d'animation, insérés dans le tissu associatif territorial et contribuant à des dynamiques de retour à l'emploi et d'insertion.

Tous-tes les candidats-tes, devront remettre un dossier de candidature motivé sur la base d'orientations stratégiques, objectifs, actions et hypothèses économiques, au plus tard le **5 mai 2023**, auprès de l'Eurométropole de Strasbourg. Un projet par quartier sera sélectionné au début du mois de juillet 2023.

Par la suite, les lauréats bénéficieront d'un accompagnement de la collectivité pour :

- affiner le modèle économique du projet déposé ;
- définir les besoins en matière de pré-aménagement du terrain ;
- associer les acteurs du quartier à leurs projets (établissements publics, associations, entreprises et/ou habitants-es).

Toutes les informations relatives à cet AMI sont à retrouver sur <https://www.strasbourg.eu/ami-en-cours>